



PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°10 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DEVIERZON

(18)

PIECE 1. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RESERVE POUR LES EQUIPEMENTS

a) Modification dans la liste des emplacements réservés du PLU de Vierzon

L'emplacement réservé n°66 ayant pour service bénéficiaire la ville de Vierzon situé rue Jeanne Labourbe, sections cadastrés DI587 et DI588 et initialement prévu pour la création d'un bassin d'orage sera supprimé de la liste des emplacements réservés du PLU de Vierzon.

La liste des emplacements réservés subira les modifications suivantes et sera rédigé ainsi :

EXTRAIT DE LA LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES – PLU COMMUNE DE VIERZON

EMPLACEMENT RESERVE	SERVICES BENEFICIAIRES	DESTINATIONS	REFERENCES CADASTRALES
66	Ville de Vierzon	Rue Jeanne Labourbe -pour création d'un bassin d'orage	SECTION DI : 587 - 588
67	Ville de Vierzon	ZAC A71 – pour passage canalisation eaux pluviales	SECTION BH: 261p
68	Ville de Vierzon	Le long de l'A71 pour accès pour l'entretien du caniveau eau pluviale	SECTION BP: 173p, 160p, 161p, 162p, 121p
69	Ville de Vierzon	Chemin des Noues – pour accès à la zone d'urbanisation future	SECTION EI : 365p
70	Ville de Vierzon	Rue Plaisance – Rue Etienne Marcel pour aménagements en espaces verts- Entrée de Ville	SECTION BL : 173, 174, 175, 180, 189
71	Domaine public autoroutier concédé par l'Etat	Réaménagement de la gare de péage et de l'échangeur A71/A20	SECTION EP: 20- 21- 28- 29-30 -65 -79- 80- 93- 94- 96 SECTION AH: 207- 298